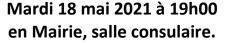
Département de la Haute-Savoie

Le Conseil Municipal de la Commune de LA MURAZ régulièrement convoqué le 12 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Nadine PERINET le :

Commune de LA MURAZ

74560





en exercice: 15 présents: 13 votants: 13



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

Présents: PERINET Nadine, GUERINI Gianni, DUPONT Marie-Ange, SCHUFFENECKER Anthony, THÖRIG Christelle, PRALLET Elisabeth, AMARAL Marie-Aurélie, BOVAGNE Alexis, DURET Jean-Pierre, LAYEUX Camille, ORSIER Maxime, RIGEL Marie-Aude, TOULLEC Etienne

Excusés: CLERC David, JACQUEMOUD Edouard

Procuration: 0 **Absent**: 0 **Public**: 0 **Secrétaire de séance**: LAYEUX Camille

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1. Séance à huis clos

Comme l'autorise l'article L 2121-18 du code général des collectivités territoriales, en raison du couvrefeu relatif à la crise sanitaire, instauré par le gouvernement de 19h00 à 6h00, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos.

Le public ne peut se déplacer durant ce créneau pour assister à des séances publiques (objet de déplacement non prévu sur les attestations dérogatoires de personnes non élues).

Compte tenu de leurs engagements professionnels ou familiaux, les membres de l'assemblée ne peuvent se réunir plus tôt dans la journée.

Considérant le nombre de public habituellement présent aux séances, la mise en œuvre de moyens techniques pour la retransmission en direct n'est pas judicieuse.

Madame le Maire soumet le huis clos au vote.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - o **Décide** de tenir la présente séance à huis clos.

2. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire indique que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal,

o **Approuve** le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021.

3. Emploi d'été

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que :

VU la <u>loi 82-213 du 2 mars 1982</u> relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

VU <u>l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984</u> en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDÉRANT qu'en raison du surcroît de travail relatif au fleurissement estival de la commune et à l'entretien des bâtiments scolaires,

Il y a lieu, de créer un emploi saisonnier d'agent technique polyvalent (adjoint technique) à temps complet à raison de 35 heures de travail par semaine, pour la période du 1er juin 2021 au 30 septembre 2021.

> Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Décide de créer un emploi saisonnier d'agent technique polyvalent à compter du 1er juin 2021 au 30 septembre 2021,
- o **Précise** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures,
- o **Décide** que la rémunération sera comprise entre l'IB 354 et l'IB 370,
- Habilite le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois).

4. Règlement services périscolaires

Madame le Maire informe l'assemblée que la Commission Affaires Scolaires s'est réunie le 16 mars 2021 pour adapter le règlement et compléter les tarifs des services périscolaires.

Madame le Maire donne lecture de ces documents dont les principaux compléments ou précisions portent sur :

- le paiement du repas de la cantine lors de l'absence d'un enseignant,
- la majoration appliquée pour défaut d'inscription à la cantine ou le départ en retard d'un enfant après 18h30 (en sus du prix de la prestation),
- le Projet d'Accueil Personnalisé : tarif spécifique si les parents fournissent eux-mêmes le repas de l'enfant, correspondant au demi-tarif relatif au quotient familial,
- l'attestation du quotient familial fournie au moment de l'inscription : valable pour l'année scolaire entière,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 Approuve les modifications du règlement et de la fiche d'inscription correspondante.

5. Tarifs services périscolaires

Les modifications du règlement votées au cours de cette même séance emportent les précisions suivantes sur les tarifs :

•	Frais de dossier par famille	25 €
	(par année scolaire et dès la 1ère utilisation d'un service au moins)	
•	Majoration défaut d'inscription par enfant	
	(en sus du prix de la prestation)	15 €
•	Majoration départ en retard après 18h30 par enfant	15 €
	(en sus du prix de la prestation)	

Tarif cantine:

Quotient		de 601 à	de 1401 à	de 2201 à	≥ 3001 ou
familial	< 600	1400	2200	3000	adulte
Tarif	3.90€	4.90 €	6.20€	7.55 €	8.90 €

Tout repas commencé est dû en totalité.

En cas de panier-repas fourni par la famille dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : demitarif pour chaque tranche de quotient familial arrondi au 0.05 € supérieur, soit :

Quotient familial	< 600	de 601 à 1400	de 1401 à 2200	de 2201 à 3000	≥ 3001 ou adulte
Tarif en cas de PAI	1.95€	2.45€	3.10€	3.80€	4.45€

Tarif garderie:

7h30-8h20	3.10 €
16h00-17h00	3.50€
16h00-18h00	4.90 €
16h00-18h30	5.90€

Tout créneau commencé est dû en totalité.

Pour la garderie du soir, ne cocher qu'un seul créneau (le plus ample qui correspond à votre besoin).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

• **Vote** les tarifs énoncés ci-dessus, applicables à la rentrée de septembre 2021.

6. <u>Décisions prises par délégation</u>

Déclaration d'intention d'aliéner

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur la parcelle énoncée ci-dessous :

- parcelle E 1935, située « 243 route du Mont Salève »,

7. Commissions communales/Comités consultatifs

16/04/2021 : Commission Urbanisme 28/04/2021 : Commission Urbanisme 11/05/2021 : Commission Finances

8. Questions diverses

Acquisition foncière

Une étude portant sur un bien immobilier situé au centre de la commune est en cours. La collectivité a sollicité le conseil de l'Établissement Public Foncier (EPF) qui a établi une estimation. Forte de cette

dernière, la commission finances a fixé une offre de prix qui sera remise au vendeur par l'EPF.

Cet organisme peut aussi servir d'appui dans les démarches à effectuer en cas de concrétisation de l'achat par la commune, proposer une solution de portage financier et assurer la gestion de la location

du bien.

Personnel communal

Un nouvel agent prendra ses fonctions début juin, à mi-temps au secrétariat.

Fête des Mères

Compte tenu du contexte sanitaire et afin de limiter les contacts, la cérémonie de la Fête des Mères traditionnellement organisée par le Conseil Municipal n'aura pas lieu cette année. L'assemblée souhaite une bonne fête à toutes les Mamans et forme le vœu de pouvoir renouer avec un temps convivial en

2022...

Centre Communal d'Action Sociale

Un membre non élu a présenté sa démission qui a été acceptée. Nomination d'un nouveau membre ou

modification du nombre de membres à réfléchir.

Lettre anonyme

Une propagande de l'équipe municipale actuelle a été retrouvée annotée dans la boîte aux lettres de la mairie. L'indication portée concerne plusieurs membres du conseil municipal : Madame le Maire donne

connaissance de ce document à l'assemblée.

Animaux

Un membre de l'assemblée rapporte les nuisances de nos amis les bêtes : les déjections de chats et de chiens sont de plus en plus nombreuses en Centre Village. Un appel est lancé aux maîtres afin qu'ils

veillent à l'impact de leurs animaux sur l'espace public et les propriétés privées d'autrui. Le service de

fourrière « Animaux Secours » sera sollicité pour les animaux errants.

La nuit est belle

Cette opération visant à réduire la pollution lumineuse revient le 21 mai 2021. Notre commune

participera et éteindra un maximum d'éclairages publics cette nuit-là.

Élections départementales et régionales

Elles auront lieu les 20 et 27 juin 2021 de 8 à 18h00 : bureaux de vote et panneaux d'affichages réglementaires seront installés à la salle polyvalente pour répondre aux exigences sanitaires et au code

électoral.

Séance levée à 20h15

Affiché le: 25 mai 2021

Le Maire, **Nadine PERINET**